

Intervention CGT – Dossier 006 : Travail par fortes chaleurs

Alors que la Côte-d'Or est placée en vigilance orange et qu'elle a été placée en vigilance rouge il y a quelques jours à peine, que les températures atteignent des niveaux exceptionnels, la santé et la sécurité des agent·es doivent être la priorité absolue de nos collectivités.

Depuis plusieurs jours, la CGT des territoriaux de Dijon est fortement mobilisée. Nous intervenons sur le terrain à la suite des nombreuses remontées des collègues des écoles, restaurants scolaires, accueils périscolaires, bâtiments administratifs et services techniques.

Nos visites de terrain mettent en évidence une situation préoccupante :

- des températures étouffantes, avec une moyenne de **32,5 °C** relevée dans plusieurs locaux ;
- des salles exposées en plein soleil, sans protections efficaces ;
- des climatiseurs mobiles insuffisants ou non opérationnels ;
- une ventilation inadaptée ;
- un fort taux d'humidité dans certains locaux, aggravant encore la pénibilité du travail.

Ces situations ne sont plus exceptionnelles : elles deviennent récurrentes.

Le changement climatique n'est pas une découverte. Depuis plusieurs années, la CGT porte cette question dans les négociations avec la collectivité afin d'adapter durablement les conditions de travail.

Nos interventions ont déjà permis plusieurs avancées :

- l'autorisation du port du bermuda pendant la période estivale ;
- l'intégration d'une fiche dédiée à l'adaptation au changement climatique dans le programme annuel de prévention des trois collectivités ;

- la réécriture du livret « **Travail par chaleur intense** » et des fiches-repères destinées aux agent·es et aux encadrant·es.

Face à la situation actuelle, nous avons également demandé officiellement la mise en place d'horaires adaptés pour les agent·es de la Direction Enfance-Éducation (restauration scolaire, agent·es techniques, accueils périscolaires) ainsi que pour les personnels administratifs et d'accueil de la Direction de la Petite Enfance.

Les épisodes de fortes chaleurs vont se multiplier. Il n'est plus possible de gérer ces situations au cas par cas.

Comment garantir un service public de qualité lorsque les agent·es travaillent dans des locaux surchauffés ? Comment préserver leur santé sans investissements durables ni adaptation de l'organisation du travail ?

La prévention doit désormais intégrer pleinement les conséquences du changement climatique.

La CGT demande que la collectivité engage rapidement un véritable plan d'adaptation comprenant notamment :

- la définition de **seuils de température** déclenchant automatiquement des mesures de protection (par exemple **30 °C pour les activités de bureau** et **28 °C pour les activités physiques**) ;
- la garantie qu'aucune heure ne soit récupérée lorsque le travail est interrompu ou aménagé pour protéger la santé des agent·es ;
- la création d'au moins **un espace réellement rafraîchi sur chaque site** ;
- l'installation de brasseurs d'air ou de solutions de rafraîchissement partout où cela est techniquement possible ;

- l'équipement des bâtiments qui n'en disposent pas encore en douches ou en espaces permettant aux agent·es de se rafraîchir ;
- le recensement des « **bouilloires thermiques** », c'est-à-dire les bâtiments les plus exposés à la chaleur, afin d'engager un **plan pluriannuel de rénovation** intégrant isolation, protections solaires, végétalisation et solutions de rafraîchissement.

La santé des agent·es n'est pas une variable d'ajustement. Adapter nos lieux et nos organisations de travail au changement climatique n'est plus une option : c'est une obligation de prévention et une responsabilité de l'employeur.

La CGT continuera d'intervenir sur le terrain, de faire remonter les situations rencontrées par les collègues et de porter des propositions concrètes pour que chacun puisse travailler dans des conditions dignes et en sécurité.